



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Monuments historiques : Paris

Question écrite n° 9376

Texte de la question

M Jacques Dominati attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les transformations que necessite l'eglise Saint-Martin-des-Champs situee dans le 3e arrondissement de Paris. Classee monument historique en 1984, elle continue neanmoins a abriter les collections du Musee national des techniques et fait partie d'un ensemble de batiments occupes par le Conservatoire national des arts et metiers, alors qu'elle occupe une place importante au coeur de Paris et, tant par la nature de sa construction - architecture romane du XIe siecle - que par son histoire, serait parfaitement adaptee a devenir un lieu culturel propre a l'epanouissement individuel et collectif, apte a faire partager aux artistes et au public le plaisir de la decouverte. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures pour faire transferer le Musee national des techniques dans un lieu plus conforme a sa vocation afin que l'eglise Saint-Martin-des-Champs retrouve son identite de lieu vivant culturel et spirituel.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a decide la mise en oeuvre d'operations necessaires a la sauvegarde et a la modernisation du Musee national des techniques au titre des grands travaux de l'Etat. Le musee est maintenu dans ses locaux actuels afin de ne pas reduire les espaces consacres a l'enseignement. L'eglise Saint-Martin-des-Champs, partie integrante du musee, voit ainsi reaffirme son caractere de lieu culturel ouvert a un large public. Cette renovation est maintenant engagee et devrait etre achevee pour la fin 1994, marquant ainsi le bicentenaire de la creation du Conservatoire national des arts et metiers par l'abbe Gregoire.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Jacques](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9376

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 686